

805 LN 182 / 4

493 1

(1940)

A

Moyens de remédier à la différence de
traitement existant entre cheminots
et ouvriers travaillant pour la
Défense Nationale

(s) C.D. 27. 2.40 32 X

Moyens de remédier à la différence de traitement existant
entre les cheminots et ouvriers travaillant pour la
Défense Nationale

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction

du 27 février 1940

Moyens de remédier à la différence de situation existant
entre cheminots et ouvriers travaillant pour la D.N.

Ln X (a) p. 32

M. LE BERNERAI.— On a cité le cas d'ex-apprentis de la S.N.C.F. qui, en tant que mineurs, recevaient au chemin de fer un salaire de 1.240 fr auquel s'ajoutaient les primes, soit au total 1.400 fr par mois, et qui, embauchés dans une usine d'aviation, gagnent 3 à 4.000 fr par mois.

La S.N.C.F. cherche à se conformer aux règles établies, mais il faut bien reconnaître qu'il est parfois difficile de le faire.

M. LE PRESIDENT.— Le Ministre m'a demandé quelles mesures nous pourrions envisager de prendre pour remédier à la situation

.....

délicats résultant, dans certaines localités, du travail
côte à côte d'^{de nos ateliers}agents/et d'ouvriers de l'aviation qui sont
payés deux fois plus. Le Ministre songeait à donner aux chemi-
nots travaillant pour la Défense Nationale, le droit d'opter
entre leur situation actuelle de cheminots, avec tous les
avantages qu'elle comporte, et celle d'ouvrier.

M. LE BERRERAIS. - Cette solution sera inopérante, car les
intéressés opteront ^{pour la} ~~xxx~~ catégorie ouvriers et on leur laisse-
ra néanmoins tous les avantages accordés aux cheminots.

M. BERTHELOT. - Et nous ~~devrions~~ devons les reprendre
par la suite.

M. LE PRESIDENT. - C'est cependant la solution que nous
avons envisagée au moment où la question de la cession des
ateliers de Saintes a été examinée.

M. LE BERRERAIS. - Il s'agissait alors de régler des
situations qui pouvaient devenir définitives: or, tel ne
semble pas le cas envisagé, car il est probable qu'après la
guerre, la situation sera modifiée profondément et que nous
serons obligés de reprendre les intéressés malgré leur option.